

Dans ce numéro :

Les Journées de la comptabilité (suite)	2
Deux nouveaux guides comptables (suite)	3
Communication sur la recherche intitulée « Analyse de rentabilité de la filière bio-diesel à Madagascar »	4
Le CGA Analamanga s'adresse aux PME	4

CSC - OECFM

Remercient :

SEM. Haja Nirina RAZAFINJATOVO,
Ministre des Finances et du Budget ;

M. le Directeur du Cabinet du Ministère
des Finances et du Budget ;

M. le Secrétaire Général du Ministère des
Finances et du Budget ;

Tous les exposants, les conférenciers, les
intervenants, les partenaires, et le public
venu nombreux, pour leur participation, à
qui nous devons le franc succès de la
manifestation ;

Tous les journalistes d'avoir coopéré à la
diffusion des informations relatives à
l'événement.

LES JOURNEES DE LA COMPTABILITE

Le rideau est tombé sur les « Journées de la profession comptable, des normes internationales d'information financière et d'audit », tenues les 19, 20 et 21 mai 2008 à l'Hôtel Carlton à Antananarivo, organisées conjointement par le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) et l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar (OECFM).



Placées sous le haut patronage du Ministre des Finances et du Budget, M. Haja Nirina RAZAFINJATOVO, ces Journées ont été rehaussées par la participation de M. Jean-Pierre ALIX, Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables (CSOEC) français et l'animation de MM. Alain Le BARS et François MECHIN, Experts du Conseil National de la Comptabilité (CNC) français et de la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones (FIDEF).

Elles ont vu la participation de près d'un millier de personnes, dont beaucoup d'étudiants, mais également d'opérateurs économiques, sans compter les membres du CSC et les experts comptables et financiers malgaches, venus prendre part aux débats et échanges.

Des stands d'information animés par divers organismes (CSC, OECFM, DGI, INSCAE, ISCAM, IMGAM, MOOV, JURIDIKA) ont permis au public de connaître le large éventail de leurs prestations respectives dans le domaine de la comptabilité. Les réalisations du CSC ont été également exposées.

DEUX NOUVEAUX GUIDES COMPTABLES

Les membres du CSC, réunis en Assemblée Générale le 07 mars 2008, ont validé deux nouveaux guides comptables après avoir obtenu l'avis de conformité au PCG 2005 formulé par la Section des règles applicables au secteur privé. Il s'agit du guide comptable sectoriel « Transports » et du guide comptable « Environnement ».

Ces deux guides comptables ont été homologués par le Ministre des Finances et du Budget suivant les arrêtés n°8341/2008 et n°8342/2008 en date du 10 avril 2008. Ils constituent un prolongement du PCG 2005 et tout traitement comptable relatif à des opérations ne présentant pas de spécificités particulières sera effectué selon les dispositions du PCG 2005 (règles de droit commun).

Comme à l'accoutumée, les Groupes de travail qui ont élaboré ces deux guides ont réuni l'ensemble des compétences des secteurs d'activité concernés : Ministère de tutelle technique, groupements professionnels et opérateurs économiques, et l'encadrement par des experts comptables et financiers, membres de l'Ordre.

Les guides sont disponibles dans les librairies et prochainement dans le site web du CSC.

L'ÉVÉNEMENT DE LA COMPTABILITÉ (suite)

LA NORMALISATION COMPTABLE

Le référentiel comptable national, le PCG 2005, est cohérent avec les normes internationales IAS/IFRS en vigueur au moment de son élaboration. L'exposé sondage lancé par l'IASB en Octobre 2007 sur le projet d'une norme IFRS pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) contient des propositions très proches du PCG Malgache.

Une enquête d'évaluation de l'application du PCG 2005, des plans et guides comptables sectoriels, réalisée avec l'appui de l'Union Européenne et du Bureau d'Appui à l'Ordonnateur National (BAON) par le consortium ATW-EXA, consultants indépendants, a permis de relever les remarques et observations des utilisateurs.

Plusieurs notions de base méritent d'être mieux maîtrisées pour une meilleure application : la juste valeur ; l'établissement du tableau des flux de trésorerie ; les informations à fournir dans l'annexe ; la comptabilisation des impôts différés ; les provisions au titre des indemnités de fin de carrière des salariés ; la comptabilisation des amortissements et des immobilisations par composants ; l'interdiction de constituer des provisions pour risques et les conditions pour comptabiliser des provisions pour charges ; les méthodes d'évaluation des amortissements et de perte de valeur des actifs ; les méthodes d'évaluation des stocks.

Un vaste programme d'actions IEC/CCC atténuera les difficultés d'application du PCG 2005 résultant d'un déficit dans la connaissance et la compréhension des normes IAS/IFRS.

Pour le secteur public, le programme de mise en place d'une comptabilité patrimoniale aux normes IPSAS, à côté de la comptabilité publique actuelle, devrait commencer par les EPA, puis les Régions et enfin les Communes.

Pour une meilleure compréhension des normes, des avis portant sur les applications pratiques du PCG 2005 et de ses documents d'accompagnement seront publiés par le CSC. En outre, ils feront l'objet de mise à jour permanente en conformité avec l'évolution des normes internationales. Il est par exemple proposé d'introduire les dernières IFRS 2 à 7, même si au moins l'une d'elles (stocks option) ne paraît pas être d'une utilité certaine dans l'immédiat.

LE CENTRE DE GESTION AGREE (CGA) ET LE SMT

Le CGA, instrument de la politique de l'Etat pour la promotion des micros et petites entreprises, projet commun au CSC, à l'OECFM et à la DGI, en partenariat avec le Projet Pôles Intégrés de Croissance (PPIC) a fait l'objet d'une séance spéciale illustrée par des témoignages de réalisations concrètes d'opérateurs et d'experts comptables (Vakinankaratra et Analamanga).

Une comptabilité simplifiée, le SMT, avec une version en langue malgache, a été élaborée pour l'usage des Micros et Petites Entités.

LA FORMATION

Dans le cadre du Projet de développement et mise en place d'un système de formation et d'examen d'expertise comptable et financière, financée par le Millenium Challenge Account (MCA) dont le CSC est l'Agence d'exécution, une structure indépendante de formation professionnelle et d'examen sera érigée au sein de l'Ordre.

Elle sera chargée, entres autres dans le domaine de ce nouveau cursus, d'organiser effectivement le concours d'entrée en stage et notamment la conception, la maintenance et l'application du programme de référence que les établissements d'enseignement supérieur doivent enseigner.

Le nouveau cursus pour devenir expert comptable et financier en cours de finalisation, s'inscrivant dans le système LMD, repose sur un programme de référence largement inspiré de ce qui se fait dans les pays de grande culture comptable tels la France, la Grande Bretagne, le Canada,....

En substance, les études s'étalent sur au moins cinq années après le Baccalauréat du second degré et comprennent, pour un crédit de 2800 heures en moyenne, quatre blocs de matières de base (droit, comptabilité, management et informatique) auxquels s'ajoutent deux modules supplémentaires d'anglais (entre 80 heures et 100 heures) et de stage en entreprise pour une durée minimale de 1 mois à plein temps.

A l'issue de ces études qui devront être sanctionnées par un diplôme ou une attestation de réussite reconnue par le Conseil de l'Ordre, l'étudiant est habilité à se présenter au « Concours d'entrée en stage d'expertise comptable » organisé par l'Ordre. Les experts stagiaires, qui auront terminé dans les conditions normales leur stage professionnel de trois ans validé par le Conseil de l'Ordre, se présentent aux épreuves finales d'examen pour l'obtention du diplôme d'expertise comptable (DEX) national.

LA PROFESSION COMPTABLE

Les étudiants ont été particulièrement intéressés par l'éventail des débouchés offerts aux titulaires d'un diplôme d'expertise comptable.

Le titulaire d'un tel diplôme peut faire carrière dans le secteur privé ou dans le secteur public, comme c'est le cas actuellement. A ce titre, les fonctions possibles sont multiples : direction comptable et financière, auditeur interne, contrôleur de gestion. Ceux qui choisissent d'embrasser une profession libérale doivent être inscrits au Tableau de l'Ordre des experts comptables et financiers de Madagascar (OECFM), après prestation de serment auprès de la Cour d'Appel. Ils exercent alors, d'une manière indépendante, des missions d'expertise comptable, qui sont encadrées et régies par des lettres de mission, ou des mandats de commissariat aux comptes, soit à titre contractuel (dont le périmètre et la nature sont à définir d'accord parties avec le client), soit à titre légal : après nomination par l'organe délibérant de l'entité, le Commissaire aux Comptes est soumis à des diligences normées définies par la loi sur les sociétés commerciales et les normes d'audit publiées par l'IFAC, les normes ISA. Elles couvrent les missions d'audit, d'examen limité, d'assurances, les normes d'examen d'informations non financières, les normes de services connexes, les normes de qualité, les normes d'éthique.

LE PROGRAMME ROSC

La Banque Mondiale a présenté le Programme Reports on the Observance of Standards and Codes Comptabilité et Audit (ROSC A&A).

Après l'approbation du rapport final par les autorités, le comité national de pilotage préparera un plan d'action pays.

DEUX NOUVEAUX GUIDES COMPTABLES (suite)

Le Guide comptable sectoriel « Transports »

Les dispositions présentées dans le guide « Transports » sont conformes au contenu du PCG 2005 et apportent un éclairage complémentaire pour une meilleure prise en considération des spécificités de ce secteur par les entités qui y sont impliquées.

Les particularités du secteur « Transports » résident essentiellement dans l'existence des situations particulières suivantes :

- √ l'existence d'organismes (de contrôle et de régulation) nationaux et internationaux réglementant les activités en émettant des directives strictes en matière de sécurité (surtout aérienne et maritime), lesquelles obligent les entités concernées à s'y conformer sous peine de sanctions sévères, pouvant aller jusqu'à l'arrêt de l'exploitation. A cet égard, « l'International Air Transport Association » (IATA) et « l'Aviation Civile Internationale » sont des organismes exerçant des contrôles stricts dans le secteur aérien ;
- √ l'importance, en termes de valeur monétaire, des travaux de maintenance nécessaires pour maintenir aux normes les outils d'exploitation. Par exemple, les normes « constructeur » obligent les compagnies aériennes à procéder à des gros travaux de maintenance de type « check D » ou « Check C » ou à la révision des moteurs pour maintenir opérationnelles leurs flottes (outre les entretiens courants obligatoires de types Check B ou check A). En cas de manquement à ces obligations, les autorités de régulation ou de contrôle peuvent être amenées à suspendre l'exploitation. Dans le secteur maritime ou fluvial, le « carénage » et la « révision générale des moteurs » constituent aussi des dépenses significatives. Il en est de même pour le transport ferroviaire (révision générale du corps et du moteur des locomotives) ;

- √ l'exploitation en pool (consortium) : il s'agit pour des entités différentes d'exploiter en commun des actifs. Les produits et les charges nés de l'exploitation sont partagés entre les membres du consortium en fonction de leurs quotes-parts respectives définies dans la convention de consortium.

Les adaptations fournies par le guide proviennent des innovations apportées par le PCG 2005 combinées avec les particularités du secteur des Transports décrites précédemment. Certaines de ces particularités ont déjà fait l'objet d'études sur le plan international.

Par exemple, pour le secteur aérien, l'IATA ou « International Air Transport Association » a émis, pour les compagnies membres, des directives comptables issues de l'adaptation de certaines normes comptables internationales aux spécificités de ce secteur. Ces directives portent essentiellement sur les aspects suivants :

- Composition du coût d'acquisition des avions ;
- Informations sectorielles ;
- Reconnaissance des produits ;
- Programme de fidélisation ;
- Traitement comptable des dépenses de maintenance.

Ces directives ont été intégrées dans le guide dans la mesure où elles ont pour objectifs d'harmoniser les pratiques comptables au sein de ce secteur en fournissant un guide d'interprétation et d'application communes des normes comptables internationales.

Le Guide comptable « Environnement »

A qui s'adresse le guide ?

Le réchauffement de la planète, provoqué par les émissions de gaz à effet de serre, est à l'origine des bouleversements climatiques observés dans le monde et met en péril l'environnement dans lequel vit l'humanité.

La préservation et la protection de l'environnement deviennent des actions prioritaires dès qu'il s'agit d'avoir un objectif de développement durable, « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Le processus de traitement comptable des opérations spécifiques, depuis le fait générateur jusqu'à leur présentation dans les états financiers, menées par des entités génératrices d'activités qui ont un impact négatif ou positif sur l'environnement, est décrit dans le guide.

Le guide « Environnement » s'adresse à toutes les entités, quelque soit leur statut ou leur secteur d'activité, qui ont un impact positif ou négatif sur l'environnement du fait de leurs activités. Ces entités devraient tenir compte dans leurs états financiers (bilan, compte de résultat, annexe) des impacts environnementaux de leurs activités.

Cependant, les entités dont l'activité essentielle provient de la protection de l'environnement constituent une catégorie particulière qui mérite une information complémentaire et entrent dans le champ d'application du guide.

Il en est ainsi :

- √ des mandataires d'espace environnemental ;
- √ des communautés de base (assimilables à des Micro et Petites Entités) ayant reçu un mandat de gestion des ressources naturelles et renouvelables ;
- √ des opérations de reboisement.

LE CGA ANALAMANGA S'ADRESSE AUX MPE

La Présidente du CGA Analamanga s'est adressée au public et aux partenaires techniques et financiers lors des Journées de la Comptabilité qui ont été organisées à l'Hôtel Carlton ce mois de mai. Elle a axé son intervention sur les avantages dont bénéficient les membres du CGA.

En contrepartie d'une cotisation mensuelle, divers services d'appui à la gestion d'une entreprise, dont principalement la tenue de la comptabilité, sont fournis par le CGA. Ensuite, « telle une manne tombée du ciel » dixit RAKOTONDRAINIBE Hasina, de la Direction Générale des Impôts, des avantages fiscaux sont accordés aux adhérents (cf FC n°05).

Les montants du droit d'adhésion et de la cotisation sont déjà fixés par l'Assemblée Générale tenue le 25 avril dernier, suivant le budget prévisionnel proposé par le Bureau. Ce budget a été élaboré avec des éléments de l'offre sélectionnée d'un cabinet d'expertise comptable.

Sous certaines conditions, à savoir, d'une part, l'appui d'un partenaire pour l'acquisition de matériels qui constitue un investissement assez important et, d'autre part, l'adhésion de 180 entités d'ici le mois de décembre 2008, il a été convenu que pour l'exercice 2008, le montant du droit d'adhésion est fixé à 30 000 Ariary et le montant de la cotisation mensuelle est de 37 000 Ariary.

Le CGA Analamanga a invité les micro et petites entités à venir adhérer dans la structure.

Voici leur contact :

cga-analamanga@yahoo.fr

CSC

Veuillez nous écrire par mail
si vous voulez recevoir le FLASH
COMPTA périodiquement

10, Rue Patrice Lumumba
Tsaralana, Antananarivo 101
Téléphone : 22 383 14
Messagerie : csc@si.mg
Site web : csc.org.mg

Le Secrétaire Général du CSC
Victorine RAMELINA

ANALYSE DE RENTABILITE DE LA FILIERE BIO-DIESEL A MADAGASCAR

Il s'agit d'une communication sur une recherche effectuée par : Michaël D.A RATOVOSON, dans le cadre de sa mémoire de fin d'étude en master recherche en sciences de gestion, option finance et comptabilité, de l'INSCAE.

Contexte

Le développement durable est le produit d'une prise de conscience sur les risques écologiques liés au mode de consommation des énergies d'origine fossile et à une croissance incontrôlée de l'économie mondiale. Il consiste ainsi pour les entreprises associées à cet objectif de développer leur action de manière plus responsable et respectueuse de leur environnement naturel, économique et social.

Ce nouveau concept, associé à la flambée des prix du pétrole sur le marché international a suscité un regain d'intérêt pour les énergies alternatives et nouvelles dans le monde. Madagascar, pays importateur net de pétrole, n'a pas été en reste et a instauré la promotion et le développement des énergies renouvelables comme projet et activité prioritaire dans le MAP (Madagascar Action Plan) en son engagement 2, défi 4.

Problématique

S'il est indéniable que la production du bio-diesel répond au souci de la préservation de l'environnement et du progrès social prôné par le concept du développement durable, de par son bilan énergétique positif, sa capacité à produire moins de dioxyde de carbone que le gazole et de sa contribution à l'emploi et au développement rural, qu'en est-il de la performance économique des entreprises ?

Question de recherche :

Dans quelles mesures et dans quelles conditions, la rentabilité de la filière bio-diesel s'établit – elle pour les entreprises à Madagascar ?

Cadre théorique mobilisé :

Le concept du développement durable
Le concept de performance économique des entreprises

Méthodologie

- Recherche positive par hypothético-dédution
- Cycle de recherche empirique de Mc Graph
- Stratégie de recherche : méthode expérimentale par comparaison des structures de prix du gazole, du bio-diesel pour vente intérieur, du bio-diesel à l'exportation et du prix du bio-diesel côté sur le marché Européen

Résultats de l'étude

Hypothèse 1 :

Plus le prix du gazole est élevé, plus le rendement de la vente sur le marché intérieur est élevé.

Il en ressort également que le rendement de la vente sur le marché intérieur ne sera positif qu'à partir d'une cotation internationale de pétrole de l'ordre de 75\$/bbl.

Hypothèse 2 :

Plus la fiscalité du bio-diesel est réduite, plus le rendement de la vente sur le marché intérieur est élevé.

L'étude démontre ainsi qu'une défiscalisation du bio-diesel faciliterait l'implantation et le développement de la filière.

n effet, une réduction de l'ordre de 15% de la fiscalité applicable actuellement, permet déjà de rendre positif le rendement des ventes intérieures du bio-diesel en tant que produit de substitution.

Hypothèse 3 :

Plus le prix du gazole augmente, plus le rendement du marché intérieur est plus élevé que le rendement du marché de l'exportation.

La recherche a également permis de souligner que le rendement de la vente intérieure ne sera plus intéressant que la vente à l'exportation, qu'à un niveau de prix du marché international du pétrole supérieur ou égal à 85\$/bbl.